

PARA

TENNIS DE TABLE ADAPTÉ

Du 15 au 17
Décembre 2023

ENTRÉE
VISITEUR
GRATUITE

SALLE DU MOUZON
AUCH (32)

Informations et inscriptions
cadsa32@sportadapte.fr - 06 40 10 62 58

Sommaire

Mots d'accueil

Bienvenue à Auch

Venir à Auch

Comité d'organisation local

Programme prévisionnel

Informations générales

Précisions techniques

Fiche association

Fiches engagement

Demande de dérogation individuelle

Autorisation médicale

Fiche récapitulative

Plan d'accès

Liste des hébergements

I. Mots d'accueil



Le Comité Départemental de Sport Adapté du Gers (CDSA 32) est heureux d'accueillir l'édition 2023 du **Championnat de France des régions de para tennis de table adapté.**

C'est une réelle fierté et l'occasion de mettre en avant les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, de travailler sur l'inclusion et de promouvoir tout le travail effectué sur le terrain par le CDSA 32 en collaboration avec le Cercle pongiste Auscitain, le Conseil Départemental du Gers et les différents partenaires qui s'associeront dans ce projet. Ce sera l'occasion surtout de récompenser nos champions pongistes auscitains qui brillent chaque année lors des différentes compétitions de para tennis de table adapté, en organisant cette belle compétition chez eux à Auch.

« **Sport** » et « **Solidarité** » seront réunis pour ce bel évènement gersois. Les valeurs de performance, de dépassement de soi, de cohésion et d'esprit d'équipe, y seront reines pour notre plus grand plaisir.

Je suis très fier de porter et soutenir ce beau projet !

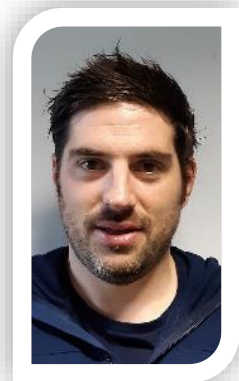
En comptant sur votre soutien,

A très vite en terre Gasconne ! »

Thibaut ROUSSILLE

Président du CDSA 32

Président du COL





Avec l'organisation du Championnat de France des Régions Para Tennis de Table Adapté le CP Auch perpétue la tradition d'organisation d'épreuves nationales.

C'est un honneur pour notre association d'accueillir du 15 au 17 décembre, deux mois après le 1er Tour du Criterium individuel de Nationale 1, l'élite nationale de la discipline pongiste du Sport Adapté, mais c'est aussi une reconnaissance pour un club qui forme depuis plusieurs années de jeunes espoirs, dont certains ont décroché des titres nationaux dans cette catégorie.

Nous ne doutons pas de la réussite de cette manifestation sportive dans l'enceinte du Mouzon et ses 24 tables, grâce à la mobilisation de l'ensemble des bénévoles et des arbitres.

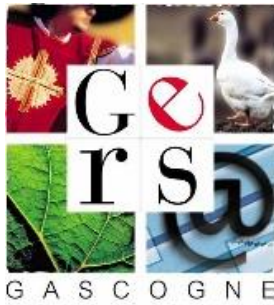
Nous remercions le Comité Départemental 32 du Sport Adapté d'avoir œuvré pour le choix de la ville d'Auch et du CP Auch pour l'organisation de cet événement sportif.

Bienvenue aux athlètes, entraîneurs et accompagnateurs, nous leur souhaitons de beaux moments sportifs et conviviaux dans la capitale de la Gascogne.

Jean-Claude TURCHETTI

Président du Cercle Pongiste Auscitain





Le Comité Départemental Sport Adapté du Gers et le Cercle Pongiste Auscitain, club phare du tennis de table gersois, ont toujours su concilier l'exigence du haut niveau et la nécessité de conserver une simplicité qui fait leur force et leur réputation.

En organisant le Championnat de France des Régions en Para-Tennis de Table Adapté dans notre département, les dirigeants démontrent la confiance qu'ils accordent aux acteurs locaux pour promouvoir ce sport et faire de cet évènement un moment de plaisir dans une ambiance toujours conviviale.

Le Gers, terre de sportifs est donc fier d'accueillir le temps d'un week(end, la passion du tennis de table sur son territoire.

Au-delà de vous souhaiter la bienvenue dans un département convivial où règne le bonheur, je vous souhaite tous mes vœux de réussite et mes encouragements dans cette compétition.

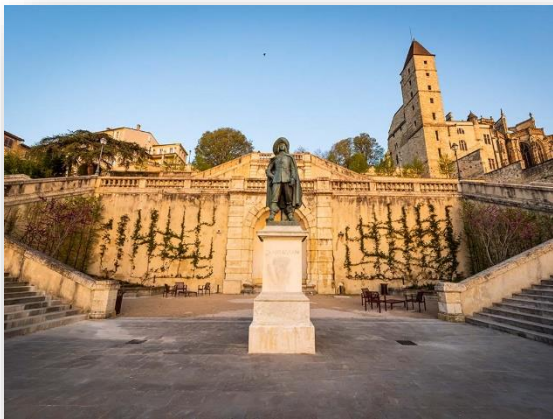
Philippe DUPOUY

Président du Conseil Départemental du GERS



II. Bienvenue à AUCH

Auch est le chef-lieu du département du Gers, en Occitanie. La ville est traversée par le Gers, rivière qui se jette dans la Garonne. Le cours d'eau partage Auch entre la Haute-Ville, rive gauche, lieu de la cité médiévale construite sur une colline, où se trouvent la plupart des monuments anciens, et la Basse-Ville, rive droite bâtie en plaine. Ses 23 000 habitants sont appelés les Auscitains



Capitale Historique de la Gascogne. Située dans le territoire compris entre la Garonne et les Pyrénées la Gascogne n'est pas une région administrative aujourd'hui mais une aire naturelle, culturelle et linguistique.

Le Gers est un département reconnu pour sa qualité de vie et Auch en fait bien sur partie : gastronomie, loisir, patrimoine...

L'ancienne cité gallo-romaine regorge de nombreux atouts.

Pour ne rien manquer lors de votre passage à Auch, voici les incontournables :

- * Les pusterles, ces petites ruelles très escarpées qui longent les anciens remparts, au charme renversant!
- * L'escalier monumental avec ses 354 marches à gravir et où trône la statue d'un célèbre Gascon, d'Artagnan. Le petit plus: depuis le haut de l'escalier sur votre droite, la vue sur la chaîne des Pyrénées si le temps est dégagé.



- * Classée à l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, la cathédrale Sainte-Marie n'est à manquer sous aucun prétexte ! Ses splendides vitraux, ses deux orgues, le chœur et les stalles... La ville fait partie des Grands Sites Occitanie et le Grand Auch est labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 2011

III. Venir à AUCH



Salle du MOUZON
17 Rue du Général de Gaulle
32000 AUCH

En voiture :

AUTOROUTE A62 :

Paris – Bordeaux – Agen (sortie Agen direction Pau/Auch)

AUTOROUTE A20 :

Paris – Limoges – Cahors – Montauban - Valence d'Agen – Agen (direction Auch, direction Condom)

AUTOROUTE A64 :

Bayonne – Pau – Tarbes (direction Auch)

AUTOROUTE A65 :

Pau – Langon/Bordeaux (sortie Aire-sur-Adour Nord, direction Nogaro)

RN124 :

Toulouse – Auch – Mont-de-Marsan

RN21 :

Tarbes – Auch et Agen – Auch

En train / TGV :

PARIS-AGEN - 3 heures (T.G.V.)

PARIS-TOULOUSE – 4,5 heures (T.G.V.)

TOULOUSE-AUCH - 1 heure

En avion

AÉROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC

Tel. : +33 (0)5 61 42 44 00 - Fax : +33 (0)5 61 42 44 55

A 10 Kms. du centre-ville, environ 15 mn de trajet suivant les heures.

Navette entre l'aéroport et la gare (toutes les 20 mn).

La gare S.N.C.F. est à côté.

Renseignement comptoir aéroport : +33 (0)5 34 60 64 00

<http://www.toulouse.aeroport.fr>

AÉROPORT DE PAU PYRÉNÉES (UZEIN)

Renseignements :

Tel. : +33 (0)5 59 33 33 00 Fax : +33 (0)5 59 33 33 05

<http://www.pau.aeroport.fr>

AÉROPORT DE TARBES-LOURDES PYRÉNÉES

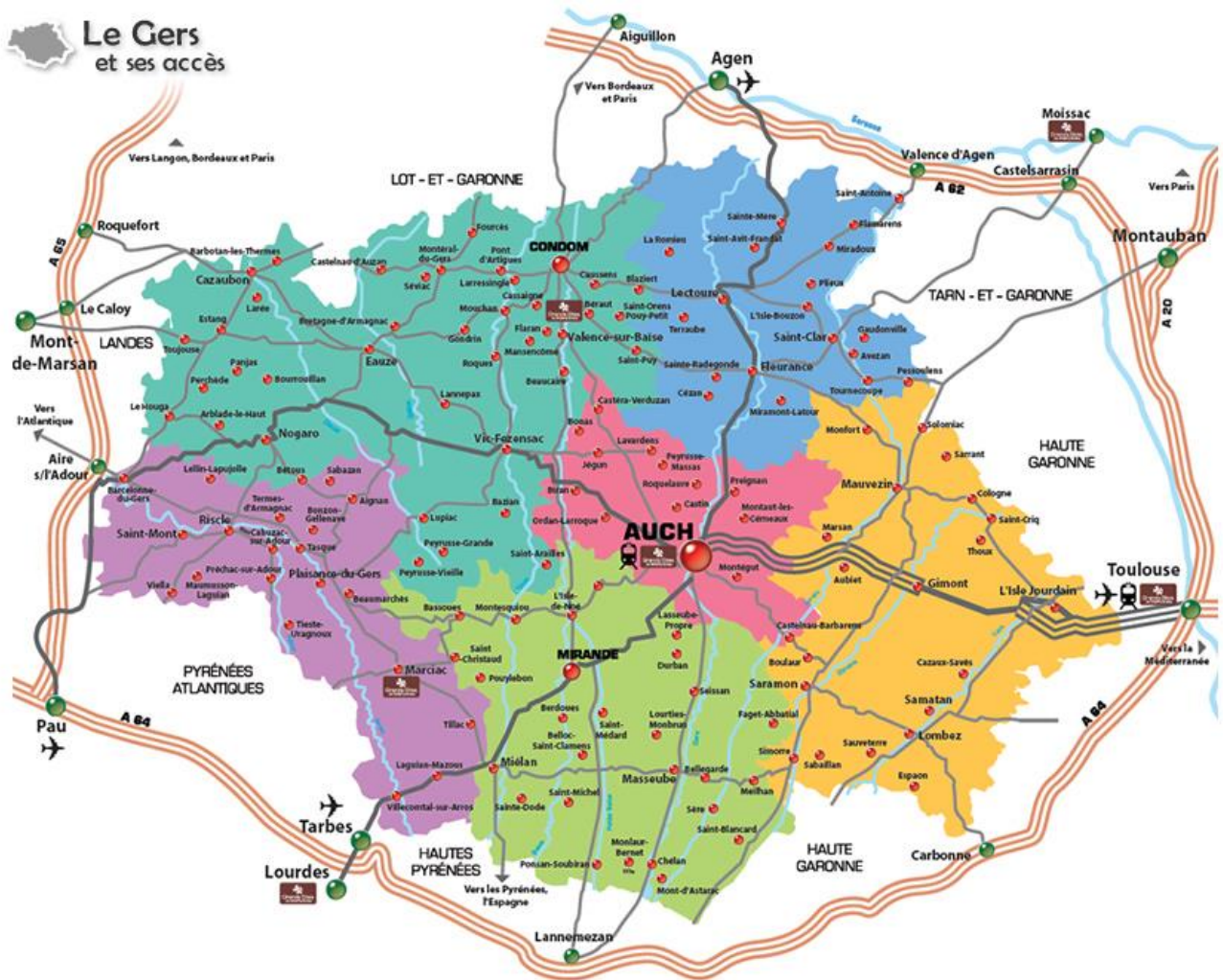
Renseignements : Tél. : +33 (0)5 62 32 92 22 - Fax : +33 (0)5 62 32 93 71

<http://www.tlp.aeroport.fr/voyageur/>

AÉROPORT D'AGEN LA GARENNE

Renseignements : Tél : +33 (0)5 53 77 00 88 - Fax : +33 (0)5 53 96 03 49

Le Gers et ses accès



IV. Comité d'organisation local

Président du COL
Monsieur ROUSSILLE Thibaut

FONCTION	CONTACT
Trésorière	Myriam ROUSSILLE
Secrétaire général	Jean-Claude TURCHETTI
Commission Coordination / Logistique	Lucas SICRE
Commission Sportive	Bruno CARVALHO
Commission Médicale	Marc PRUDHOMME
Commission Restauration	Laurent CUBERO
Commission Partenariats / Hébergement	Thibaut ROUSSILLE
Commission Communication	Lucas SICRE
Commission Animation / Bénévolat	Richard BESSEDE
Commission Développement Durable	Marc THOUVENIN

Cadre technique national para tennis de table adapté	Simon SOULARD Simon.soulard@sportadapte.fr
Délégué technique fédéral du championnat	Laurence JOUCLAS Laurence.jouclas@sportadapte.fr
Référent championnat de la commission sportive nationale para tennis de table adapté	Adrien DODU adriendodu@gmail.com



COL France des régions Para Tennis de Table Adapté 2023

Comité Départemental Sport Adapté du GERS
CDSA 32 - Lucas SICRE

81 route de Pessan
Foyer Ludovic Lapeyrière
32000 AUCH

06 40 10 62 58/ cdsa32@sportadapte.fr

Programme prévisionnel

Vendredi 15 décembre 2023

14h30 - 18h00

Accueil des délégations **Salle du Mouzon**

19h30 - 21h00

Repas **Salle du Mouzon – Zone restauration**

Samedi 16 décembre 2023

07h00 - 8h30

Petit déjeuner **Salle du Mouzon – Zone restauration**

8h00

réunion arbitre et entraîneurs **Salle de réception**

Mouzon

08h00 - 8h30

Échauffement **Salle du Mouzon**

08h30 - 12h00

Compétition **Salle du Mouzon**

12h0 - 13h30

Repas **Salle du Mouzon – Zone restauration**

13h30 - 19h30

Compétition **Salle du Mouzon**

20h30

Repas et Soirée de gala **Salle du Mouzon – Zone**

restauration

Dimanche 17 décembre 2023

07h00 - 8h30

Petits déjeuner **Salle du Mouzon – Zone restauration**

08h00 - 8h30

Échauffement **Salle du Mouzon**

08h30 - 11h30

Compétition **Salle du Mouzon**

11h30 - 12h30

Remise des récompenses **Salle du Mouzon**

À partir de 11h00

Distribution des paniers repas **Salle du Mouzon –
Zone restauration**

Merci de noter que ce programme est prévisionnel et est donc susceptible d'être modifié.

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le **10 novembre 2023**

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Vendredi 15 décembre 2023 de 14h30 à 18h00
Salle du Mouzon
17 Rue du Général de Gaulle, 32000 AUCH

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.
À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique de tennis de table en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le comité d'organisation local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de **12h00 à 13h30 le midi et à partir de 19h30 le soir.**

Ils auront lieu à/au :

Salle du Mouzon
17 Rue du Général de Gaulle, 32000 AUCH

La soirée de gala du samedi soir aura lieu :

Samedi 16 décembre 2023 à partir de 19h30
Salle du Mouzon
17 Rue du Général de Gaulle, 32000 AUCH

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

Samedi 17 décembre 2023 à partir de 11h00
Salle du Mouzon
17 Rue du Général de Gaulle, 32000 AUCH

Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le championnat de France des régions para tennis de table adapté.

Équipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Une équipe d'ostéopathes en formation sera sur site et proposera des séances gratuites dans le cadre de la CFR TT.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France des régions seront appliquées. Le règlement **para tennis de table adapté** FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président de la FFSA sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN **para tennis de table adapté**

Modalités d'inscription

Le championnat de France des régions para tennis de table adapté relève du règlement **para tennis de table adapté** FFSA.

Peuvent participer au championnat de France des régions para tennis de table adapté FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2023-2024 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Si une région souhaite engager plusieurs équipes dans un même tableau (par exemple 2 équipes de 3 joueurs en BC) alors elle doit remplir 2 fiches d'inscription, une pour chaque équipe.

Pour la participation au championnat de France des régions, la(les) fiche(s) d'inscription par équipe doit être validée par le président de la ligue régionale Sport Adapté de votre territoire.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **vendredi 10 novembre 2023**. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **vendredi 10 novembre 2023**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN **para tennis de table adapté – Adrien DODU** et le Cadre technique national de la discipline **Simon SOULARD**, est programmée le :

Samedi 16 décembre 2023 de 08h00 à 08h30
Salle de réception du Mouzon
17 Rue du Général de Gaulle, 32000 AUCH

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à adriendodu@gmail.com.

Échauffement et compétition

Les échauffements et la compétition se dérouleront la journée du samedi 16 décembre 2023 et la matinée du dimanche 17 décembre 2023 à la **salle Mouzon à Auch**

Équipements sportifs

Raquette

La raquette peut avoir des dimensions, une forme et un poids quelconque. La palette doit être en bois, d'un seul tenant de même épaisseur, plate et rigide.

Les deux faces de la palette doivent être de couleurs distinctes, et l'épaisseur ne dépassant pas 4 mm. Les revêtements doivent être inscrits sur la liste du semestre « Authorised racket covering » disponible à la FFSA ou sur le site Internet de l'ITTF réactualisée chaque semestre.

Une raquette ne peut pas être remplacée durant une partie à moins qu'elle ne soit endommagée accidentellement au point de ne plus pouvoir être utilisée. En ce cas, ladite raquette doit être immédiatement remplacée, soit par une autre apportée préalablement par le joueur près de l'aire de jeu, soit par une raquette qui lui est fournie.

S'il apparaît qu'un joueur a changé de raquette durant une partie sans le signaler, l'arbitre interrompt le jeu et fait immédiatement un rapport au juge-arbitre qui pourra disqualifier le joueur.

Tenue

La tenue de jeu se compose d'une chemisette à manches courtes et d'un short, de chaussettes et de chaussures de sport. La chemisette et le short doivent être de couleur nettement différente de celle de la balle utilisée (blanche ou orange). D'autres vêtements de sport, dont tout ou partie du survêtement, ne peuvent être portés durant le jeu, sauf avis médical ou à défaut du juge-arbitre. Les joueurs d'une même équipe doivent avoir une tenue sportive identique à l'exception des chaussures et chaussettes.

Chaque ligue peut, dans les limites autorisées par les règlements, présenter son équipe dans la tenue qu'elle aura retenue officiellement.

Dès qu'il opère dans l'aire de jeu, chaque joueur est tenu de porter (épinglé sur son maillot et dans le dos) le dossard qui lui a été attribué.

Catégories d'âge

Catégories	Jeunes (-18)	Séniors (18 et plus)
2023 - 2024	2006-2007	Nés en 2005 et avant

Si le sur classement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé. Pour cela, un certificat médical délivré par un médecin du sport est exigé.

À titre exceptionnel, un double sur classement pourra être délivré pour certains sportifs repérés espoirs et faisant partie des pôles France. Ce double sur classement sera attribué sur proposition de la DTN et après examen et décision d'un médecin de la commission médicale fédérale.

Formule de la compétition :

1/ Conditions de participation

Les épreuves sont organisées dans les classes suivantes : A/B, B/C et C/D, en garçons et en filles âgés de plus de 16 ans et plus.

2/ Titres attribués

6 titres sont attribués :

- Champion de France A/B messieurs et dames
- Champion de France B/C messieurs et dames
- Champion de France C/D messieurs et dames

3/ Sélections

Ces épreuves sont disputées, entre les équipes sélectionnées de chaque ligue (nouvelles régions au 1er janvier 2016). Le nombre maximum d'équipes qu'une ligue peut engager est 2 équipes dans chaque tableau.

4/ Qualification des joueurs

Les joueurs sélectionnés ne peuvent participer que dans leur classe (A/B, B/C, ou C/D) et tableau (masculin ou féminin)

5/ Déroulement des épreuves

Phase préliminaire

Les équipes sont réparties, d'après le cumul de l'ordre des valeurs des 2 premiers joueurs, en poules de 3 ou 4 ou 5 équipes

Le juge-arbitre effectue la composition des poules la veille de la compétition.

Phase de classement

Un classement intégral est effectué dans le cas où le tableau comporte plusieurs poules.

Le placement des équipes dans le tableau sera fonction d'un tirage au sort prédéfini.

6/ Composition des équipes

Chaque équipe est composée de deux à six joueurs pour les tableaux BC, CD et de trois à cinq joueurs pour le tableau AB

7/ Formule

Classe A/B

L'ordre des parties est : AX - BY - CZ - AY – BX. Dans la mesure du possible, la rencontre se déroule sur 2 Tables. Les deux premières parties simultanément, puis la 3^{ème} partie et enfin les deux dernières parties.

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

☒ Lors des rencontres en poules, toutes les parties sont jouées.

Si jamais une équipe a remporté les 3 premières parties alors les joueurs A-B ou X-Y peuvent être remplacés par un ou deux autres joueurs.

☒ Pour les autres rencontres, elle est arrêtée dès que l'une des deux équipes a remporté 3 parties.

Classe B/C et C/D

L'ordre des parties est : AX - BY – double - AY – BX. Dans la mesure du possible, la rencontre se déroule sur 2 tables. Les deux premières parties simultanément, puis le double et enfin les deux dernières parties. Un troisième, voir quatrième joueur peuvent participer au double en lieu et place des joueurs A-X et/ou B-Y

Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

La rencontre est arrêtée dès que l'une des deux équipes a remporté 3 parties

Cependant, lors des rencontres en poules, toutes les parties sont jouées. Si jamais une équipe a remporté les 3 premières parties alors les joueurs A-B ou X-Y peuvent être remplacés par un ou deux autres joueurs.

8/ Tirage au sort du choix des lettres avant une rencontre

Les capitaines des équipes de la rencontre sont tenus d'être présents au lieu prévu pour le tirage au sort un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de la rencontre. L'équipe première nommée aura la lettre « A », l'autre équipe la lettre « X »

9/ Forfait

Une équipe non présente un quart d'heure après l'heure fixée pour une rencontre peut être déclarée forfait. Toutefois, si l'intérêt sportif de l'épreuve l'exige, le juge-arbitre peut prendre des dispositions et modifier l'horaire.

10/ Tenue

Chaque ligue peut, dans les limites autorisées par les règlements, présenter son équipe dans la tenue qu'elle aura retenue officiellement.

Dès qu'il opère dans l'aire de jeu, chaque joueur est tenu de porter (épinglé sur son maillot et dans le dos) le dossard qui lui a été attribué

11/ Challenge

Le défi des régions sera décerné à la ligue obtenant les meilleurs résultats, en comptabilisant le classement de sa meilleure équipe dans chaque tableau.



FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant le vendredi 10 novembre 2023

CDSA 32 - COL CFR TT 2023

81 route de Pessan Foyer Ludovic Lapeyrère, 32000 Auch

Ou par Mail à cdsa32@sportadapte.fr copie lucas.sicre@sportadapte.fr - 06 40 10 62 58

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (<u>obligatoire pour accès aux zones techniques</u>) :	
Tél. :	Mail :

PRESTATION	PRIX/PERS.	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- SPORTIF Inscription au championnat sans forfait restauration	40 €		...€
Formule 2 -- SPORTIF Inscription au championnat AVEC forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	90 €		...€
Formule 3 -- ENCADRANT Inscription au championnat sans forfait restauration	20 €		...€
Formule 4 -- ENCADRANT Inscription au championnat AVEC forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	70 €		...€
Repas de gala supplémentaire – « SUPPORTER »	18 €		...€
Formule Petit déjeuner Samedi matin et dimanche matin 1 boisson chaude + 1 viennoiserie + tartines + Jus	10 €		...€
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.			TOTAL ...€

Par chèque bancaire à l'ordre du **CDSA 32**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : euros

N° de chèque : de la banque :

Date

Signature

Fiche d'engagement équipe AB

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

A renvoyer au COL avant le vendredi 10 novembre 2023

CDSA 32 - COL CFR TT 2023

81 route de Pessan Foyer Ludovic Lapeyrère, 32000 Auch

Ou par Mail à cdsa32@sportadapte.fr copie lucas.sicre@sportadapte.fr - 06 40 10 62 58

N° Affiliation :	Nom de la délégation :
Tel :	

Entraîneurs (obligatoire pour accès zone techniques) :

	N° Licence	Nom Prénom	Régime Alimentaire Particulier	N° Tel
1				
2				

Sportifs : Equipe Féminine

Equipe Masculine

	N° Licence	Nom Prénom	Date Naissance	Classification	Taille T-shirt	Régime alimentaire
1						
2						
3						
4						
5						

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non-contre-indication de pratique en compétition du Tennis de Table

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :

Date

Signature

Signature du Président de Ligue :

Visa de la Région

Fiche d'engagement équipe BC

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

A renvoyer au COL avant le vendredi 10 novembre 2023

CDSA 32 - COL CFR TT 2023

81 route de Pessan Foyer Ludovic Lapeyrère, 32000 Auch

Ou par Mail à cdsa32@sportadapte.fr copie lucas.sicre@sportadapte.fr - 06 40 10 62 58

N° Affiliation :	Nom de la délégation :
Tel :	

Entraîneurs (obligatoire pour accès zone techniques) :

	N° Licence	Nom Prénom	Régime Alimentaire Particulier	N° Tel
1				
2				

Sportifs : Equipe Féminine

Equipe Masculine

	N° Licence	Nom Prénom	Date Naissance	Classification	Taille T-shirt	Régime alimentaire
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non-contre-indication de pratique en compétition du Tennis de Table

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :

Date

Signature du Président de Ligue :

Visa de la Région



Fiche d'engagement équipe CD

Signature

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

A renvoyer au COL avant le vendredi 10 novembre 2023

CDSA 32 - COL CFR TT 2023

81 route de Pessan Foyer Ludovic Lapeyrère, 32000 Auch

Ou par Mail à cdsa32@sportadapte.fr copie lucas.sicre@sportadapte.fr - 06 40 10 62 58

N° Affiliation :	Nom de la délégation :
Tel :	

Entraîneurs (obligatoire pour accès zone techniques) :

	N° Licence	Nom Prénom	Régime Alimentaire Particulier	N° Tel
1				
2				

Sportifs : **Equipe Féminine**

Equipe Masculine

	N° Licence	Nom Prénom	Date Naissance	Classification	Taille T-shirt	Régime alimentaire
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non-contre-indication de pratique en compétition du Tennis de Table

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :

Date

Signature du Président de Ligue :

Visa de la Région

Signature

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transfèrera à la CSN de la discipline à Adrien DODU adriendodu@gmail.com

Je soussigné(e) M./M^{me} **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./M^{me} participe au championnat de France des régions **para tennis de table adapté** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (Merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Lucas SICRE– COL CFR para tennis de table adapté 2023
81 route de Pessan, Foyer Ludovic Lapeyrère, 32000 Auch
06 40 10 62 58 / cdsa32@sportadapte.fr - lucas.sicre@sportadapte.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le vendredi 10 novembre 2023 :

- La fiche association
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La/Les fiche(s) d'engagement validée(s) par votre ligue régionale
- La fiche d'autorisation médicale

À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :

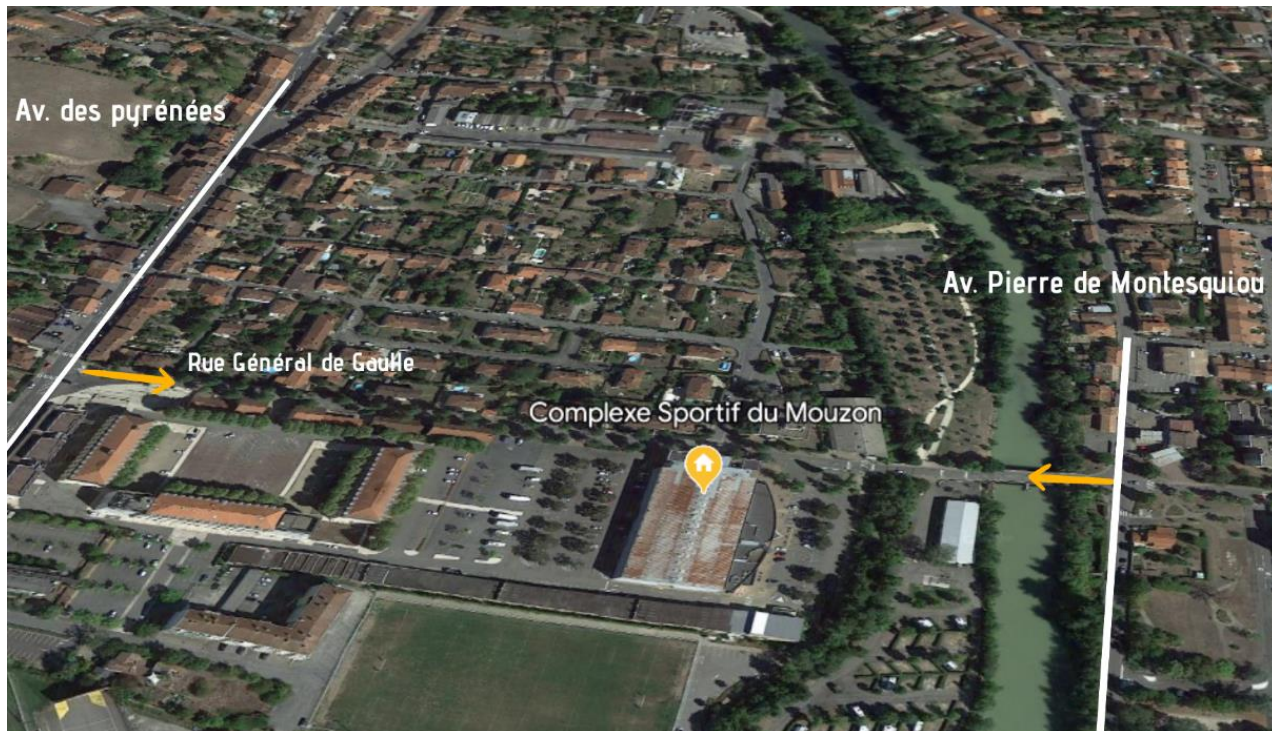
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

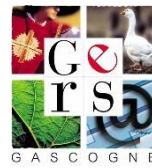
Plan d'accès





Partenaires institutionnels

Soutenu par



Partenaire principal FFSA



Partenaires locaux

